

## RDC : LE PROCESSUS ELECTORAL AU RESULTAT A CHOIX MULTIPLE

*(Article d'opinion - OpEd)*

*Lubumbashi, le 28 janvier 2019.* Les élus acceptent de siéger à l'hémicycle national et aux assemblées des provinces de la République Démocratique du Congo (RDC). Personne ne demande l'annulation des élections du 30 décembre 2018 dont les parties prenantes avaient dénoncé d'importantes irrégularités observées avant, pendant et après le scrutin qui consacre la majorité au Front commun pour le Congo (FCC). Comment du faux processus, conclut-on au vrai résultat ? Que faire ?

En effet, nul n'ignore que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a organisé un processus électoral tronqué qui a permis au FCC de prétendre avoir gagné plus de 70% de sièges à l'Assemblée Nationale et le contrôle de plus de 20 provinces, sur 26. Ce faux résultat dévoile la visée des anciens dirigeants de transformer les institutions législatives en refuges pour des accusés de violation des droits humains, et pillage des ressources naturelles et financières de l'Etat.

Que faire, pour répondre au citoyen ordinaire qui s'attend au retour du pays sur la trajectoire d'un Etat normal où règne la justice, la paix, la sécurité et le développement socio-économique ?

Tout en préservant les avancées politiques acquises, les ONG et autres groupes de pression sont invités à adapter la lutte contre l'impunité au contrôle citoyen du Parlement et des assemblées provinciales, pour qu'ils ne demeurent pas sous la captivité d'un petit groupe d'individus ; et veiller à ce que les dirigeants soient désormais astreints au respect des normes et lois de la République.

Outre le parlement, le contrôle citoyen doit porter sur le devoir du nouveau Gouvernement d'enlever les obstacles au fonctionnement normal du pouvoir judiciaire, des institutions d'appui à la démocratie et des médias.